

GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS



ÉTAPE 1 :

Parmi tous les livres que tu as déjà lus, il y en a un que tu préfères :
Dis-nous pourquoi en remplissant le bulletin de participation du concours. N'oublie pas de mettre, ton prénom, ton nom, ton adresse, le nom de ton école et le niveau de ta classe.

ÉTAPE 2 :

Une commission départementale puis académique élira le meilleur lecteur de chaque catégorie. Tu deviendras peut-être représentant du Grand Prix des Jeunes Lecteurs de ton académie et membre du jury national.

ÉTAPE 3 :

En tant que membre du jury officiel, tu recevras une sélection de livres jeunesse de l'année, tu devras les lire, en faire la critique et établir ton classement. La Fédération te récompensera par l'envoi d'un cadeau.

Un jury désigne l'auteur de l'année pour son livre destiné aux enfants de 8 à 14 ans. Tu peux concourir seul ou avec ta classe, en demandant auprès de l'association PEEP de ton établissement (dont l'adresse figure dans l'encadré ci-contre), un bulletin de participation au Grand Prix des Jeunes Lecteurs PEEP, à compléter et à faire parvenir à l'association départementale avant le : **13 février 2021**

La participation au Grand Prix des Jeunes Lecteurs est gratuite. Le règlement complet au Grand Prix est déposé chez Maître Carole Yana, Huissier de justice, 5 cité de Phalsbourg, 75011 Paris, il peut être obtenu sur simple demande écrite.